

L'AVENIR.

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

"Le Travail triomphe de Tout."

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

Notre Programme.

L'année 1851 promet d'être féconde en luttes et en grands travaux pour la démocratie canadienne, car le peuple sera bientôt appelé à procéder à de nouvelles élections générales de ses représentants dans l'Assemblée Législative et les députés devront déployer toute leur énergie, toutes leurs forces pour s'y faire représenter enfin par des hommes sincèrement dévoués aux intérêts populaires et résolus, en leur âme et conscience, à obtenir au Canada les réformes sociales et politiques dont il ressent si vivement le besoin.

Pas une seule des institutions politiques du Canada, n'est adaptée aux besoins et aux tendances de notre population, et toutes sont coulées au moule de l'Angleterre, ce qui prouve combien ce système anglais est éminemment impropre à assurer le bien-être et la prospérité de notre pays.

Ce système ne saurait exister avec vigueur qu'en tant que la société à laquelle on l'impose, possède une noblesse véritable placée vis-à-vis le peuple proprement dit.—Ces deux grandes catégories sociales se trouvent alors représentées par une Chambre élective et par une autre héréditaire et non élective.

En est-il de même en Canada? Qu'on nous dise quelle est la classe politique qui ait ici d'autres intérêts que ceux de la masse? Qu'on nous montre cette aristocratie politique, assez puissante par ses noms, ses titres, son influence, pour pouvoir former une Chambre des Lords; suffisamment appuyée pour se trouver en état de lutter contre la branche élective du gouvernement.

Le conseil législatif, imitation de la Chambre des Lords d'Angleterre, constitue donc un des vices les plus criants de notre système politique.

Formé d'abord une portion de notre législature avec une aristocratie de faux aloi; caresser la sottise vanité de tout roturier qui rougira de son père, avec le titre de conseiller législatif; laisser la nomination de tous ces hauts-barons du complot, aux membres du gouvernement; c'est insulter à un peuple qui ne saurait reconnaître d'échelons aristocratiques, parce qu'il connaît l'origine roturière de cette noblesse de comédie: c'est de plus gêner les mœurs publiques, en habitant des hommes vaniteux à sacrifier leurs convictions au pouvoir pour obtenir en échange un parchemin qu'on croit honorifique, mais qui n'est pas toujours honorable.

Et maintenant, parlons-nous de l'indépendance du conseil législatif?—Comment pourrait-il en avoir? Ses membres, c'est le gouvernement qui les nomme. Ira-t-il les choisir parmi les hommes dont la complaisance ne lui serait pas garantie? Evidemment non; ce ne sont pas des législateurs indépendants auxquels il ouvrirait la porte du conseil: mais il garnira ses banquettes de voteurs.

S'il advenait un jour que le conseil législatif, honteux de sa dépendance, voulut se révolter contre le pouvoir qui le manipule, s'il se montrait un seul instant indocile, vite on y introduirait brusquement une fournée de nouvelles créatures, qui viendraient anéantir son indépendance à peine éclos.

Aussi quelle homogénéité dans ce conseil! Quel étrange pêle-mêle! Tous les régimes, tous les ministères qui se sont succédés, ont laissé là des traces de leur passage, et ces ombres du passé et du présent n'y sont pas même étiquées, mais amalgamées.

Le conseil législatif n'aurait aucun nom, si tous les mots exprimaient toujours des idées.

Et voilà ce qu'on se refuse aujourd'hui à abolir! C'est cette garde-robe, remplie d'oripeaux fanés et décolorés, qu'on ne veut pas clouer et condamner! Pourquoi cette obstination irraisonnée à imposer au pays une Chambre qui n'en est pas une, si le mot Chambre a une signification réelle? Ah! nous touchons du doigt le secret!

Il y a, voyez-vous, des hommes qui sont aujourd'hui ministres, des hommes qui sont maintenant au pouvoir. Ces hommes disaient comme nous, lors du passage des 92 Résolutions, que le conseil législatif, lorsqu'il n'était pas une inutilité était une nuisance.

Or le conseil législatif est un des mille ressorts du mécanisme compliqué qui écrase entre les meules de la corruption tant d'intelligences précieuses, tant de cœurs naturellement bons qui sous un système de gouvernement honnête et populaire, auraient rendu de signalés services à leur pays, et qui au contraire se trouvent entraînés, jeunes encore, dans les rangs des parasites officiels, dont l'unique souci est de l'appauvrir et de l'abâtardir, au profit de leurs mesquins intérêts particuliers.

Qu'imaginer de plus funeste qu'un régime politique dans lequel le pouvoir se fait la pompe aspirante de tout ce qui a une conscience et un cœur à vendre, se débarrassant ainsi des hommes qui pourraient donner le signal du mouvement au peuple, et l'éclairer sur sa situation!

Aussi le refus de diminuer le patronage du gouvernement venant de la part d'hommes qui ne reconnaissent en théorie d'autre source de leur pouvoir, que le souveraineté du peuple, est une des plus impardonnables fautes de ce temps qui foisonne en trahisons.

Le conseil législatif est un outil dont le ministère se sert aujourd'hui pour consolider l'échafaudage d'une oligarchie sans contrepoids: et voilà pourquoi l'introduction du principe électif dans ce corps est devenue pour le peuple canadien une question d'urgence qu'il faut traiter sans retard, et résoudre dans le prochain parlement.

D'objections sérieuses contre cette réforme, nous défions nos adversaires d'en faire aucune.

En principe, une Chambre non élective ne saurait exister logiquement dans un pays où il existe une noblesse héréditaire, si fortement organisée qu'elle forme une des pierres angulaires de l'édifice politique.

Nous demandons donc de rendre le conseil législatif électif, parce qu'une Chambre non-élective en Canada est à la fois un contre-sens et un danger pour l'élément populaire: parce que tel qu'organisé maintenant, le conseil est un instrument de corruption contre les mains du gouvernement: parce qu'enfin il est un des départements de notre système qui nuisible aujourd'hui, pourrait devenir utile au pays.

Réformes donc, Réformes sur toute la ligne de nos institutions, et surtout réformes dans le pouvoir. Nous ne voulons certes pas la destruction du principe de l'autorité administrative. Mais quoi! n'avoir d'autre souci que celui de piller; n'avoir d'autre habileté que celle de se maintenir par l'intrigue; n'exiger des représentants de la nation qu'une obéissance sans raison envers les hommes officiels; les enrégimenter pour ou contre tel nom propre; absorber en frais d'administration un budget énorme, et négliger les améliorations publiques; avoir des légions de fonctionnaires inutiles; acheter des journaux pour leur faire soutenir des imbécillités ou des fautes; avoir pour démarche habituelle la reculede perpétuelle. ce serait là ce qu'on entend par pouvoir!

Ah! nous avons une bien plus haute idée de ce que ce mot renferme: Être le pouvoir, c'est donner une impulsion puissante à tout progrès social à toute amélioration morale, politique; être le pouvoir, c'est diriger la société vers l'état perfectionné où elle tend; car une société ne s'arrête jamais dans l'immobilité que révent pour elle les conservateurs, et le progrès pour elle est une nécessité autant qu'un désir.

Arrière donc, hommes de l'inertie! Vous avez affaibli le principe même de l'autorité, parce que votre conduite a fait croire au peuple cette maxime déplorable, que le pouvoir est l'ennemi implacable de la liberté. Non, le pouvoir honnête, grand, digne de vus sordides n'est pas l'adversaire de la démocratie: il en est le guide, et le bouclier.

Vous n'avez pas voulu remplir vous-mêmes ce rôle si beau et si digne, et lorsque l'on vous demande de revenir au bien, vous riez du rire des hommes dont le cœur est dans le gousset!—Patience, vous tomberez; car le peuple grandit peu à peu malgré vous et s'instruit, pendant que noyés dans l'ivresse vous répétez avec vos favoris le mot insensé: "A demain les affaires sérieuses!"

Deux Dépeches du Bureau Colonial.

Les journaux du pays ont publié depuis quelque temps plusieurs dépeches importantes du Bureau Colonial aux gouverneurs du Nouveau-Brunswick et du Canada. La dépeche à lord Elgin contient une réponse du secrétaire des colonies à l'adresse de l'Assemblée Législative de la dernière session au sujet des réserves du clergé.

Lord Grey annonce qu'après mure délibération, le ministère anglais est d'opinion de se rendre au désir de l'Assemblée; il proposera au Parlement Impérial la passation d'une loi pour donner au parlement provincial pleine autorité de faire à la disposition ou destination actuelle de ces réserves telles modifications que la législature locale jugera à propos. Le cabinet en est venu à cette détermination principalement parce que c'est une affaire si exclusivement d'administration intérieure que la législature locale ne doit pas être privée du droit de contrôle et de décision sur cette matière.

A cette annonce de lord Grey les journaux ministériels ont battu des mains, se sont écriés à qui mieux mieux que nous avons en essence en vérité le gouvernement responsable. D'après eux la déclaration du ministre doit satisfaire les plus exigeants; le bureau colonial ne se mêlera plus de nos affaires intérieures.

Les paroles de lord Grey paraissent en effet explicites; mais voyons ce que le même ministre écrit au gouverneur du Nouveau-Brunswick; il n'est pas moins explicite en sens contraire. Là le bureau colonial prétend bien s'immiscer dans les affaires intérieures des colonies; la puissance dominante lui donne, à lui ministre, le droit de désapprouver ou d'approuver et il prétend bien en user, sans s'inquiéter des vœux et des désirs de la majorité des colonies.

Ainsi vers l'année 1838, la législature du Nouveau-Brunswick vota une liste civile permanente pour le soutien du gouvernement; cette liste, paraît-il, était plus forte que les besoins de l'administration n'exigeaient; après plusieurs années il se trouve un surplus accumulé d'environ douze mille louis:

N'étant pas nécessaires aux rouages de l'administration, naturellement la chambre du Nouveau-Brunswick prétend qu'elle doit avoir le droit de disposer de ces deniers prélevés sur le peuple qu'elle représente. A cela lord Grey répond:

1°. Ce surplus est à la disposition absolue de Sa Majesté, en vertu des allocations perpétuelles faites en 1838. Il croit que l'état de prospérité des finances de la province ne nécessite aucune modification à la liste civile. D'ailleurs tout changement préjudicierait à la foi publique jurée, "Il n'est donc impossible, dit-il, de consentir à l'abandon de cette somme au revenu provincial."

2°. Néanmoins cette somme est un véritable dépôt à la disposition de Sa Majesté pour les besoins du service public dans le Nouveau-Brunswick. Au reste, si l'Assemblée veut laisser au gouvernement l'initiative exclusive de toute mesure d'ar-

gent, le bureau colonial fera l'abandon de cette somme et de ce qui sera annuellement épargné sur la liste civile. L'abandon, sans cette condition, priverait le gouvernement local d'une somme dont il pourrait avoir besoin pour pourvoir à des nécessités éventuelles.

3°. Lord Grey refuse la réduction des salaires portés sur la liste civile; c'est un devoir impérieux pour lui de le faire; car toute réduction serait une violation de la foi publique qu'il ne saurait permettre.

4°. Lord Grey ne consentira pas à la réduction du salaire du gouverneur, par la belle raison que la province croît en richesse et en population et que les allocations de la liste civile sont assez fortes pour supporter ce fardeau.

5°. Si la législature passe un projet de loi pour réduire les salaires des juges en perspective, le lieutenant-gouverneur ne doit pas lui donner la sanction royale à moins que le projet ne contienne une clause en suspens pendant l'opération pour connaître préalablement le plaisir du ministère anglais sur ses dispositions.

6°. Le bureau colonial ne consentira pas à la réduction du salaire du Master of the Rolls (c'est un officier de justice). Il ne consentira non plus à ce qu'il n'y ait qu'un seul arpenteur-général de la province, proposition qui avait été faite dans un but d'économie, ni à l'abolition immédiate de la charge de receveur-général.

Ensuite, lord Grey recommande les entreprises de chemins de fer et autres travaux; mais il fait observer que les capitalistes ne placeront pas leurs fonds dans ces entreprises coloniales, s'ils ont à craindre que la législature coloniale ne remplisse pas ses engagements et ajoute qu'une seule violation de la foi publique au sujet des arrangements de 1838 par rapport à la liste civile priverait le Nouveau-Brunswick de la confiance des capitalistes anglais.

D'après cette analyse exacte de la dépeche, tout le monde peut voir que le bureau colonial prétend s'immiscer bien réellement dans les affaires intérieures des colonies tant et aussi souvent qu'il croira pouvoir le faire impunément, malgré toutes les belles déclarations contraires qu'il fait de temps à autres.

Nous prions les lecteurs de faire bien attention aux principes du bureau colonial sur la liste civile permanente, sur le salaire du gouverneur, sur les places et les salaires des juges que le Nouveau-Brunswick voudrait par la suite établir, sur la confiance des capitalistes anglais dans la foi publique des colonies, confiance qui, suivant lord Grey, recevrait une atteinte mortelle, si les colonies voulaient tant seulement diminuer les salaires exorbitants de leur gouverneur, réduire les salaires des officiers publics ou abolir des charges très dispendieuses et toutefois inutiles au bon fonctionnement du gouvernement.

Ainsi avec le gouvernement responsable dans toute sa plénitude et sa perfection, combien il sera agréable pour le peuple du Canada de recevoir d'un secrétaire des colonies des réponses comme celle-ci: "Le salaire du gouverneur ne sera pas réduit; non pas que ses services réels valent le haut prix que vous lui payez, mais vous êtes riches, vos revenus publics provenant des taxes indirectes payées par le peuple, sont considérables; vous pouvez payer, ainsi payez." Payons, payons, disent la majorité du fameux comité de retranchement et la majorité de la Chambre qui adopta son rapport à la dernière session. Bien, parfait! la conduite de la majorité de la Chambre et surtout des ministres, est sage, habile, éminemment patriotique, chantent en chœur tous les gazettiers ministériels!

Combien il sera doux pour le peuple du Canada de s'entendre dire par un secrétaire des colonies, un lord s'il vous plaît: "Messieurs, votre liste civile est bien forte, elle est exorbitante, c'est vrai; vous avez des charges publiques très onéreuses qui pourraient être abolies sans difficulté; mais, dans un temps où vous les pensiez nécessaires à la marche du gouvernement, vous avez promis de les payer, et vous les paierez sans modification."

C'est cela! comme le gouvernement responsable colonial est une belle invention! admirable, sublime! exclame toute la gente bureaucratique et ministérielle!

Nous définirions volontiers le gouvernement responsable du Canada, une organisation politique où nous avons le pouvoir de faire tout ce que nous voulons, d'administrer les affaires de la colonie comme nous l'entendons pourvu que nous voulions ce que veut le bureau colonial; que nous entendions tout ce qu'il entend lui-même; rien de plus rien de moins.

Mais comment expliquer les paroles contradictoires du bureau colonial, suivant qu'il s'adresse au gouverneur du Canada ou bien à celui du Nouveau-Brunswick? Voici probablement: dans le premier cas c'est au Parlement Impérial à décider; la responsabilité ne pèsera pas sur le ministre; si celui-ci refuse de passer la loi qui proposera le ministre, celui-ci aura une excuse, c'est le Parlement Im-

L'AVENIR.

Laissons-là ceux qui croient que le monde va crouler parce que tout se remue et s'agit autour d'eux

MONTREAL, MERCREDI, 2 AVRIL 1851.

Vices de notre Système Politique.

LE CONSEIL LÉGISLATIF.

Le tort immense des théoriciens qui ont infligé au Canada, une copie en miniature du système monarchique anglais, c'est de n'avoir pas eu assez de pénétration ou peut-être de bonne foi, pour reconnaître que notre position comme peuple du Nouveau-Monde, notre infatigable destinée, nos traditions passées, nos instincts démocratiques, nos nécessités sociales, nos aspirations vers un avenir libre et progressif, aussi bien que la composition toute populaire de nos classes sociales; formaient autant de différences essentielles entre les institutions anglaises, et celles qui convenaient à ce pays.

Voulait-on établir d'une manière stable sur le seul de la république américaine, et dans une société uniformément plébéienne le constitutionnalisme monarchique, c'était rêver une impossible folie, si on était sincère, et si on ne l'était pas, c'était une œuvre impie et criminelle, parce qu'il était facile de prévoir quelle série de maux, d'entraves, de causes de dépérissement et de misère, le système anglais appellerait sur cette colonie.

pécial qui sera de mauvaise volonté. Il ne devait donc pas en outre fort au ministre d'écrire quelques paroles favorables, se reposant sur le parti de l'église anglicane dans la chambre des lords pour faire probablement repousser le projet de loi;

Dans le second cas, le ministre ne pouvant faire de la diplomatie, ne pouvant s'abriter sous la responsabilité du Parlement impérial, sur des questions où il lui faut se prononcer par oui ou non, comme pour les sujets traités dans la dépêche adressée au Nouveau-Brunswick, oh! alors, le ministre, disons-nous, ne parle plus de laisser les affaires locales des colonies à leurs administrations intérieures, il refuse clairement les demandes des colons, ou bien il y accède s'ils veulent souscrire à des conditions odieuses, restrictives de leur droit absolu de propriété sur les revenus publics et de contrôle sur leur emploi.

Telle a toujours été et telle est encore aujourd'hui la politique du gouvernement impérial; paraître concéder quelque chose d'une main et le retenir en réalité de l'autre.

Ce sont toutes ces hésitations, toutes ces tergiversations, tous ces dénis de justice, toutes ces contradictions des ministres anglais qui font de l'état colonial, la pire des conditions, pour tout être qui a le sentiment de son intelligence et de sa dignité d'homme. Un semblable système doit infailliblement créer l'incertitude, le mécontentement l'inquiétude la défiance dans l'esprit des colons qui se trouvent par là plus ou moins déshabitués des occupations industrielles et commerciales, deux grandes bases du progrès de l'aisance, de la richesse et du bien-être chez un peuple.

Et voilà la condition qui fait les délices de toute la bureaucratie en place et hors place; celle qui pronent tous les journaux du pouvoir, qui préconisent les ministériels!

Ils savent bien que s'ils représentaient les choses sous leur vrai jour, l'indignation publique se soulèverait contre eux. Aussi, dénaturent-ils les faits, les actes du Bureau Colonial pour les faire paraître exempts de censure si non dignes de louange; ou bien encore ils gardent le silence ou glissent légèrement sur les actes qu'il leur est impossible de pallier.

Nous ne pouvons rien faire au sujet des réserves du clergé, nous ne pouvons rien faire au sujet des douanes et du commerce libre, rien pour la navigation libre du Saint-Laurent, rien au sujet de nos officiers publics et de leurs salaires, depuis le gouverneur jusqu'au dernier commis de bureau, rien au sujet d'incorporations de compagnies industrielles ou bancaires, etc., etc., rien au sujet de la constitution et de l'organisation politique qui nous conduirait le mieux, sans le consentement du bureau colonial; tous les actes de notre législature, depuis le premier jusqu'au dernier, peuvent être désavoués par le ministre anglais; nous avons à ce sujet pour seule garantie, sa volonté arbitraire et plus ou moins capricieuse.

Malgré cela le peuple du pays doit être content et satisfait, il doit tenir cette bonne mère l'Angleterre qui a bien voulu nous doter de cette ineffable invention qui a "nommé" gouvernement responsable colonial; il doit être content et satisfait, non pas parce qu'il a une position meilleure et qu'il est dans des conditions de bien-être supérieur à tout ce qu'il a eu jusqu'à présent, mais parce que quelques uns de ses chefs prétendent avoir le pouvoir, tandis que de fait ils ne sont que des instruments passifs dans les mains d'une politique astucieuse et habile, dirigée par de rusés diplomates qui s'en servent pour retarder le plus possible le grand jour de l'émancipation coloniale et le triomphe de la forme républicaine de gouvernement pour notre beau pays.

Comté de Huntingdon.

L'Ami du Peuple RESSUSCITÉ DANS LA MINERVE.

Si le peuple Canadien avait perdu le souvenir des mauvais jours où l'on a vu des journaux Tories pulier en notre langue tout ce que la haine du nom français pouvait inspirer de mensonges éhontés; si le peuple canadien avait perdu la mémoire au point d'oublier l'Ami du Peuple, qui se drapait d'un nom et d'un idiomme populaires pour agiter la persécution, la conduite de la Minerve serait bien propre à ramener les antiques croyances de la météorologie et à faire croire que l'Ami du Peuple n'est mort que de nom et vit encore sous l'enveloppe de la Minerve. On se rappelle qu'en 1836 et 1837, époque où l'esprit public n'était pas tombé sous le charme magnétique des teigneux politiques, les assemblées de paroisses et de comtés étaient très fréquentes et que le peuple s'y portait en foule. Eh bien, après une assemblée de comté, quand les journaux populaires du temps racontaient l'enthousiasme et l'unanimité qui y avaient régné, quand ils publiaient le chiffre du nombre des personnes présentes, qui s'élevait presque toujours à deux ou trois mille, l'Ami du Peuple disait le lendemain qu'une cinquantaine de factieux s'étaient rassemblés à tel endroit et avaient essayé de faire une manifestation qui avait complètement manqué. Nous nous rappelons en particulier une assemblée de trois mille personnes dans un des comtés qui avoisinent Montréal, où le parti populaire avait remporté le triomphe le plus signalé; le lendemain l'Ami du Peuple disait qu'il y avait eu une assemblée dans ce comté, que le seigneur s'y trouvait avec quatre pleutres et trois teigneux. Il en était ainsi de toutes les réunions politiques.

Depuis que la trahison des ministres actuels a jeté la division dans le parti canadien français, la Minerve s'est mise à copier l'Ami du Peuple contre toutes les assemblées (et Dieu sait combien il y en a eu) où ses patrons ont reçu la fustigation populaire. Ce système a commencé par la mémorable assemblée de St.-Maurice d'où des pigmées mi-

nistériels, qui n'avaient pas même eu l'honneur d'une défaite, sont revenus à toute course pour répandre le bruit d'un succès mensonger qui leur a donné quatre à cinq heures de jubilation, tout juste le temps de laisser arriver la vérité qui vient toujours à pas lents, mais qui ne se fait jamais défaut à elle-même. Ce système a été constamment suivi depuis et la Minerve, dans son numéro de jeudi dernier, vient de rattrapper le temps perdu en passant en revue toutes les assemblées publiques qui ont eu lieu depuis deux à trois mois. Ce sont toutes de petites assemblées, dit-elle, où les habitants ne se font pas entendre, qui ne se composent que d'une poignée de personnes, et où les résolutions contre les dîmes et pour l'annexion ont toujours été passées inaperçues. Il ne manque à la Minerve que les pleutres et les teigneux pour être en tout conforme à l'Ami du Peuple, son digne modèle.

En supposant même que ces assemblées ou plutôt, pour parler comme la Minerve, ces poignées de personnes aient été composées d'individus qui adoptaient sans s'en apercevoir des résolutions contre les dîmes et pour l'annexion, nous aimerions à savoir de la Minerve, si depuis lui à dix mois, si même depuis les dernières élections, il y a eu une seule assemblée de paroisse, s'il y a eu une seule poignée de personnes qui ait exprimé l'approbation pour ses maîtres? Le procédé de faire passer des résolutions sans les discuter est pourtant très familier au parti de la Minerve.—Il voulut un jour en faire usage à Montréal dans l'assemblée pour la colonisation des townships, et on sait quels succès il a obtenus. Comment se fait-il donc que par ce procédé ingénieux nous n'ayez pu prendre une seule poignée d'habitants, depuis les dernières élections, à dire un mot d'approbation sur la conduite générale de vos maîtres? Ah! c'est que pour le coup, cela ne passerait pas inaperçu!

Mais revenons sur le passé avec la Minerve et voyons un peu ce qu'ont été ces petites assemblées de paroisses. Disons d'abord qu'il n'y a pas eu une seule de nombreuses assemblées dont nous avons rendu compte, qui n'ait été annoncée longtemps d'avance, sinon toujours dans les journaux, invariablement au moins aux portes des églises, lorsque c'était simplement une assemblée de paroisse. Partout où M. Dorion a pris part aux assemblées, il n'a jamais été adopté une seule résolution qui n'ait été préalablement expliquée et commentée très au long; et pour le prouver nous ne pouvons mieux faire que de défier tous les partisans ministériels qui ont assisté à ces assemblées de citer un seul cas, où une résolution soit passée inaperçue. Nous invitons la Minerve à chercher un homme d'honneur qui ose prendre sur lui de nous démentir.

La Minerve avance que les convocations de ces assemblées n'indiquaient pas qu'on y traiterait de dîmes et d'annexion et que c'est sous le titre menteur de la tenue seigneuriale que l'on parvenait à rassembler quelques personnes. C'est là une assertion par trop impudente quand ces convocations sont encore en toutes lettres dans les journaux, DANS LA MINERVE ELLE-MÊME (Assemblée de Vaudreuil, Rigaud et Ste.-Marthe) et qu'on y peut encore lire que c'était pour s'occuper de la tenue seigneuriale, des dîmes et autres sujets d'intérêt général. N'aurait-il vraiment pas fallu publier tout un programme dans les convocations? Malgré tout, dit la Minerve, ce tour de passe-passe n'a pas eu de succès à Chambly ni à St.-Edouard. Heureusement que Chambly se trouve ici adjoint à St.-Edouard et que par cela seul nous sommes dispensés de fournir d'autres preuves de la défaite de ceux qui ont tenté d'opérer une division. Le succès obtenu à Chambly est en effet le même que celui de St.-Edouard, et nous n'en souhaiterions jamais de plus complet. A Chambly les partisans ministériels formaient une minorité de sept à huit. Quand la Minerve voudra signaler une défaite pour nous, nous ne demandons, pour toute générosité et franchise de sa part, que cette seule parole: "les démagogues ont été défaits comme à St.-Edouard et à Chambly."

La distance qui nous sépare du parti ministériel dit assez quelle distance il y a entre les Tories et nous; et l'assertion que les Tories se sont joints à nous dans ces assemblées, vaut tout autant que la Minerve annonçait que nous avons donné le baiser de paix aux lourdauds et lardons de la Minerve; car depuis longtemps les mots MINISTÉRIEL et TORY sont synonymes pour tout le monde. Maintenant venons à l'assemblée de St.-Edouard. Il est à remarquer que la Minerve ne nie aucun des faits mentionnés dans la dernière feuille de l'Avenir, et cette admission tacite réfute à elle seule tous les mensonges qu'il lui a fallu imaginer pour relever son parti de cette honteuse défaite. M. Chiniqy, qu'elle appelle un argumentateur des plus solides, a dû donner au savant propriétaire et aux écrivains de la Minerve quelques leçons de politesse et de bon comportement, car nous retrouvons dans cette feuille les mêmes couleurs de style que dans le discours de notre Abbé politique. Pour chacun d'eux les adversaires sont des chiens qui doivent on qui aboyent. On voit après tout, que ce n'est pas loin des pleutres et des teigneux de l'Ami du Peuple. Mais c'est là le symptôme d'une rage écumante dont nous comprenons parfaitement la cause et que nous leur pardonnerons du plus grand cœur.

La Minerve dit que M. Dorion parcourt les campagnes avec la prétention d'instruire le peuple sur ses véritables intérêts et sur sa RELIGION; nous la sommons de dire quand et où M. Dorion a jamais parlé de religion dans les assemblées auxquelles il a pris part.

La Minerve ne reproduit pas les résolutions qu'on dit avoir été adoptées à St.-Edouard, parce que deux ou trois de ces résolutions sont une expression fautive des vues du comté de Huntingdon; nous lui demanderons quels sont les moyens de constater quel-

les sont les vues d'un comté, si ce n'est dans une assemblée comme celle du 20 mars, et nous la sommons de dire s'il n'est pas vrai que toutes les résolutions proposées à cette assemblée ont été adoptées sans division, à l'unanimité, jusqu'à la 8ème et s'il n'est pas vrai que la huitième et dernière le fut à une majorité d'au moins les deux tiers?

La preuve, dit la Minerve, que ces résolutions sont une fautive expression des vues du comté, c'est qu'un M. Bonneau, l'un des moteurs, désavoue ce qu'il a fait.—Or les lecteurs de la Minerve ne savent peut-être pas quelle fut alors la conduite de M. Bonneau. Plein d'enthousiasme pendant toute l'assemblée il votait avec les démocrates et complimentait M. Dorion, quand elle fut finie, sur la victoire qu'ils avaient obtenue sur M. Chiniqy.—Bien plus, après l'assemblée il prit part à un banquet patriotique où il se distingua par la verve de ses idées démocratiques.—De deux choses l'une, ou ce M. Bonneau est un moucharde ministériel qui se glissait dans les rangs de la démocratie, ou il n'a pas la force de soutenir aujourd'hui ce qu'il approuvait le 20 mars.

Dans l'un ou dans l'autre cas, nous ne réclamons pas cette épave de la démocratie, nous la laissons à ceux qui se servent de telles gens avec aussi peu de regret que nous avons peu d'ambition de les avoir dans nos rangs, et nous pensons que les démocrates du comté de Huntingdon pourront facilement se passer de l'aide de personnes qui n'ont pas la force d'exprimer et soutenir ce qu'elles pensent. Et que prouve ce fait, autre chose que la duplicité ou la faiblesse de l'individu en question? Absolument rien et ce n'est qu'une voix qu'il faut retrancher des cinq cents personnes qui avaient accepté cette proposition à l'unanimité.

Voyons un peu maintenant comment la Minerve a badigeonné l'échauffourée de M. Chiniqy. A son arrivée, il paraîtrait que les personnes de Montréal auraient cherché à créer une espèce d'émeute pour repousser M. Chiniqy; on croirait d'après cela qu'il y avait là une foule de personnes de Montréal; eh bien, il y en avait quatre: M. Barthe, M. Latte, M. Penny, rapporteur de l'Herald et M. Dorion. Il est faux que ce soit aucune de ces quatre personnes qui ait crié: pas de prêtres dans une assemblée politique; chose qu'elles auraient eu d'ailleurs parfaitement raison de faire. Mais M. Chiniqy n'a pas dû être surpris de ces cris, car il connaissait les dispositions de l'assemblée. Des officiers s'étaient rendus avant l'assemblée auprès des membres du comité d'organisation, composé en totalité de personnes du comté, pour solliciter la faveur de faire appeler M. Chiniqy à parler; ils étaient sûrs, disaient-ils, qu'il se rendrait avec plaisir à cette invitation.—On devait le croire, puisqu'il avait prolongé d'un jour la retraite qu'il faisait là, afin de se trouver à point pour continuer à la porte du temple et sous le prestige d'un respect religieux à exercer l'influence dont il jouit dans l'église. Tout le monde sait s'il y a de la présomption dans la tête de M. Chiniqy, et il se faisait d'avance un triomphe de cette assemblée. Aussi ne fut-il pas peu déconcerté quand ces officieux vinrent lui dire que le comité ne trouvant pas que M. Chiniqy fut à sa place dans une assemblée politique, ne l'appelleraient pas à prendre la parole.

Sa journée de prolongation, son triomphe, tout se trouvant donc perdu, s'il ne s'était rappelé qu'il y a chez lui, au moins moralement, beaucoup d'espace entre la chevelure et les yeux. Alors il se dit: "tout ce peuple est encore sous le charme de la parole divine, que je viens de leur prêcher, je me présenterai à eux avec tout le prestige des habits sacerdotaux que je viens de déposer;—c'est une bonne occasion pour payer ma dette envers le ministère et pour me venger des cruelles vérités que m'a dites l'Avenir, je me moque du comté et j'arrive."

Les cris de réprobation qui s'élevèrent quand il voulut parler vinrent de personnes du comté et si quelqu'un se fut avisé de vouloir chasser ces personnes, les rares satellites de M. l'Abbé s'en seraient mal trouvés. Le calme se rétablit à la réquisition d'adversaires de M. Chiniqy et entr'autres de M. Dorion, auprès duquel M. Chiniqy a cru devoir faire des mines d'amitié, pour être accueilli plus favorablement par l'assemblée. Il est faux que M. Chiniqy ait dit, avec l'assurance que lui prête la Minerve, "j'use d'un droit, et si c'est la première fois, ça ne sera pas la dernière." Il a dit tout simplement ce que lui fait dire l'Avenir, qui était comte citoyen et non comme prêtre qu'il prenait la parole. Il est également faux que M. Barthe se soit adressé à lui de la façon que rapporte la Minerve, c.-à.-d. qu'il aurait dit: "Il y a assez longtemps que vous blaguez les pays." M. Barthe, au contraire, a dit: "Il y a assez longtemps que vous nous anathématisiez au nom de Dieu et de la religion dans nos affaires publiques. Il est faux encore que M. Chiniqy ait dit que l'évêque et les prêtres étaient prêts à abandonner la dîme, quand le peuple aimera mieux payer en argent qu'en grain.

M. Chiniqy a simplement dit que l'évêque et les curés du diocèse étaient prêts à abandonner la dîme. Il insistait sur cela afin de faire comprendre qu'il n'était pas nécessaire de discuter la question des dîmes parce qu'elle était réglée.

Pour masquer la fuite honteuse de M. Chiniqy, la Minerve a tout exprès une voiture qui l'attendait pour le conduire à St.-Isidore. Or cette voiture l'attendait depuis le matin, et il était alors quatre heures de l'après midi. Tant que M. Chiniqy put compter sur les succès, il s'inquiéta peu de rejoindre cette voiture; mais du moment qu'il vit le mouvement de l'assemblée sur la division qu'il fit, il se rappela tout à coup sa voiture, comme le Marquis Paschetti s'était rappelé son rendez-vous dans son fameux gala d'adieux. Car la majorité de l'assemblée se prononça pour l'annexion et M. Chiniqy n'eut jamais pour lui un tiers des personnes présentes. Le compliment n'est peut-être pas très

gracieux pour les partisans de M. Chiniqy, mais est-ce notre faute si, à part trois ou quatre citoyens respectables, il n'était entouré que d'ignorants ou de gens tarés en politique, comme le célèbre volontaire Brisette?

Pour prouver que l'assertion de l'Avenir était fautive, la Minerve avait un moyen bien simple, c'était de donner les noms des personnes influentes et instruites qui ont voté et suivi M. Chiniqy; nous l'invitons à donner ces noms et nous lui donnerons volontiers le temps de se les procurer. Pour des gens qui s'inquiètent aussi peu de dire noir ce qui est blanc, comme le fait la Minerve, il ne suffit pas de dire: telle chose est fautive, il faut prouver, surtout quand la preuve est si facile à faire que dans ce cas;—nous lui demandons donc les noms des hommes influents et éclairés qui ont suivi M. Chiniqy.

Au reste, si M. Chiniqy et les bureaucrates étaient en majorité, pourquoi ce premier ne restait-il pas à son poste? Pourquoi n'a-t-il pas demandé au président de déclarer que la majorité avait voté dans son sens? Pourquoi ne le faisait-il pas enregistrer dans le rapport officiel? Mais non, il se sauve en lâche, il fuit le champ de bataille après avoir essayé d'y mettre le désordre, car il savait fort bien qu'il ne pouvait obtenir la majorité. Son but était d'empêcher l'assemblée de procéder outre et de pouvoir censurer le ministère. M. Chiniqy et ses partisans auront-ils l'audace de mentir jusqu'au point de dire que le programme de l'Avenir n'avait pas été adopté, sans division, par l'assemblée lorsqu'il prit la parole sur la dernière résolution? La sixième résolution au sujet de l'indépendance du Canada ne fut elle pas adoptée pareillement? Voilà ce que nous aimerions à savoir. Jusqu'à présent, ils se sont tus sur ce chapitre. Si les bureaucrates eussent été en majorité, ils s'en seraient tenus à l'assemblée de St.-Edouard et M. Chiniqy n'aurait pas été faire des assemblées de sacristie immédiatement après.

Un mot maintenant de ces assemblées de sacristie. Chaque jour vient confirmer ce que nous avons dit si souvent et ce que l'on a nié avec tant d'impudence, savoir: que quelques prêtres faisaient servir l'église ou ses dépendances pour y faire de la politique. M. Chiniqy pour se consoler et se relever de la déconvenue de St.-Edouard a rassemblé quelques personnes dans les sacristies de Ste.-Philomène et de St.-Isidore, un vendredi et un samedi, sans donner d'avis préalable, ou après avoir donné les formes d'une assemblée à ces réunions, il a fait passer des résolutions contre l'annexion et sur la question des dîmes; ainsi que dans une assemblée organisée et conduite par lui seul, dans la salle publique de Chateauguy. Or savez vous par quels arguments M. Chiniqy obtient ces manifestations, les voici: "Mes amis, mes bons habitants, savez-vous ce que c'est que l'annexion? C'est le renouvellement des troubles de 1837, c'est le feu, la prison, l'échafaud. En est-il parmi vous qui veuillent faire ce qui a été fait en 1837?"

Non, non! criez-ou de toutes parts.—Eh bien, dit M. Chiniqy, mettez cela sous forme de résolution, —et d'une.

Mes amis, mes bons habitants, savez vous ce que veulent ceux qui demandent l'abolition des dîmes? Ils veulent qu'au lieu de payer vingt minots de bled en grain, vous les payiez en argent.—En est-il parmi-vous qui veuillent payer en argent au lieu de grain? —Du grain, du grain, dit-on partout.

—Eh bien mettez cela sous forme de résolution; —et de deux.

Voilà ce que la Minerve appelle "l'expression franche et honnête de la pensée des habitants." Oh! on ne leur fait pas dire que le système actuel de la dîme est juste, équitable, bon en lui-même; que ce n'est pas injuste qu'eux seuls, les cultivateurs soutiennent le clergé, tandis que toutes les villes et de nombreux villages n'y contribuent en rien! On se contente de leur demander s'ils aiment mieux payer en grains qu'en argent? Mais vaudrait autant demander à un marchand s'il aimerait mieux payer le grain qu'il achète en argent que de le payer en marchandises? Qu'est-ce que cela prouve en faveur du système actuel des dîmes? Oh! on ne leur dit pas non plus qu'au lieu de donner la valeur de vingt minots de bled, ils ne paieraient par le changement de système, que la valeur de deux minots; on s'en garde bien, car on veut avoir l'expression franche de la pensée des habitants!

Et c'est avec un semblable subterfuge que M. Chiniqy fait dire à la Minerve que la masse des habitants du comté de Huntingdon est en faveur du système actuel des dîmes?

Pour donner une idée de la valeur morale de ceux qui ont assisté à ces petits comités de sacristie, nous rapporterons ce qui eut lieu lorsqu'il s'agit d'organiser l'assemblée de St.-Isidore. M. Chiniqy, qui était le factotum, avait nommé M. Langevin N. P. président; mais quand il fallut se pourvoir d'un secrétaire, on s'aperçut que M. Langevin était la seule personne de toute l'assemblée qui put écrire. Comme le président n'avait pas, à la rigueur, besoin de savoir écrire, on déplaça M. Langevin qui se fit secrétaire, pour donner sa place à M. Doré.

Pour faire voir combien prêtres s'accroissent sur le respect qu'ils doivent à cette partie du temple que l'on appelle sacristie, nous rapporterons encore ce qui vient d'avoir lieu à St.-Rémi. M. Bédard, curé du lieu, avait convoqué, au prône, une assemblée dans la sacristie, pour distribuer le "traité sur la tenue générale d'une terre" que le gouverneur a fait publier à ses frais. A cette occasion, il y eut des résolutions pour remercier Son Excellence. Comme les ministres s'étaient déjà attribués les actes de politesse de la paroisse de St.-Yacinthe envers le gouverneur, comme une marque d'approbation, quelques personnes craignaient que cet acte d'effronterie ne se répâtât et voulurent faire des réserves.

En conséquence messieurs Benoit et Bureau déclarent que s'il n'était pas formellement entendu que cette résolution ne serait pas interprétée comme une approbation des ministres, ils la motiveraient autrement. Mais sur la déclaration de M. le curé Bédard, qu'il était bien compris que cette assemblée n'était pas une assemblée politique, il n'insistèrent pas.

Néanmoins aussitôt après cette déclaration, M. le curé fit un discours contre l'annexion. Mais comme il y avait là des gens qui savaient lire et qui comprenaient les choses, la discussion s'éleva de suite. Nouveau retraitement de la part du curé;—le lieu n'était plus propre à une discussion politique, ce qui fut admis par tout le monde, et M. le curé en fut pour ses frais oratoires.

Ainsi donc c'est bien comploté: tant que le curé ne rencontrera pas de contradicteurs, dans la sacristie, le lieu est parfaitement propre à toutes discussions de sujets politiques; du moment qu'il y aura là une personne pour réfuter les mensonges ou les paradoxes, la sacristie reprend son caractère sacré.

La Minerve et Huntingdon.

La Minerve de lundi contient un article sur l'assemblée de St.-Edouard dans lequel il n'y a rien de neuf, si l'on en excepte l'annonce que dans sa feuille de demain, elle nous donnera un compte rendu à sa manière des admirables arguments de M. Chiniqy sur la question de l'annexion, attendu que les "démagogues ont mis dans la bouche de M. Chiniqy des discours ridicules, etc., etc." Nous ne doutons nullement que M. Chiniqy ait fourni au bureau de la Minerve les documents nécessaires pour faire un chef-d'œuvre oratoire, une fois qu'ils auront été mis à profit par les écrivains de ce véridique journal.

La Minerve prétend de nouveau que la majorité des habitants du comté de Huntingdon est entièrement opposée à l'annexion. Si nous étions un peu plus indiscrètes nous pourrions lui donner le nom d'un ministériel influent du comté, lequel attendait les démagogues de Montréal, à Laprairie, lors de son retour de St.-Edouard pour obtenir des renseignements sur ce qui s'y était passé. Ce monsieur qui est mieux renseigné que la Minerve sur les opinions politiques des habitants de son comté nous a dit que M. Sauvageau ne pourrait pas se faire réelle et qu'il ne voyait personne dans les rangs des ministériels qui put obtenir une majorité des voix aux prochaines élections. Ce ministériel influent se serait rendu à St.-Edouard s'il avait su y rencontrer des partisans en majorité. Il avait intérêt à y être. Celui-là connaissait d'avance les constitutions de Huntingdon et s'il n'y est pas allé, c'est pour cause.

M. Dorion n'a jamais dit ni écrit: "qu'il n'y avait pas une personne respectable et influente dans le comté qui pensait autrement que lui sur la question d'annexion." C'est là un mensonge éhonté de la Minerve. Voici ce que nous disions à ce sujet dans notre dernière feuille:—

"La division de l'assemblée a établi la défaite complète de M. Chiniqy dans le comté de Huntingdon. Pas un homme influent du comté ne s'est trouvé dans la minorité. Tous les hommes éclairés et influents qui se trouvaient présents ont voté contre M. Chiniqy."

Comme on le voit c'est un peu différent et si ce n'est pas là la vérité que la Minerve, encore une fois, donne des noms. Quelle publie la liste de ceux qui, ayant de l'influence et des connaissances, ont voté contre l'annexion à St.-Edouard.

Un correspondant du comté, écrit à la Minerve et surpasse encore tout ce que ce journal a osé dire sur cette assemblée.

"Le style, c'est l'homme," ont dit plusieurs écrivains célèbres, et nous nous trompons fort si ce n'est pas l'éteignoir en chef du comté de Huntingdon, le curé Bédard de St.-Rémi qui est l'auteur de cette savante et mensongère production. Va s'en dire ce que c'est aux préjugés et au fanatisme que B. s'adresse comme tous ceux qui cherchent les ténébères. Il dit que M. Lanctôt "essaya à montrer l'avantage qu'il y aurait, pour renverser notre religion et notre langue, si le comté avait le bonheur d'avoir une bibliothèque de comté!" Eh bien! nous demandons à tout homme de sens commun, s'il croit véritablement qu'il y eut quelqu'un d'assez insensé pour parler ainsi à une assemblée de 500 canadiens, dont bon nombre sortaient de l'église et à la face de cinq ou six prêtres? Ne se serait-il pas exposé à de la violence? Pour ceux qui connaissent M. Lanctôt, il n'est pas besoin d'en dire plus. Pour ceux qui ont l'audace d'écrire de semblables faussetés, il faut leur dire qu'ils mentent grossièrement, ce que soit M. Bédard ou un autre et quel qu'en soient les conséquences.

Depuis la phrase suivante, du correspondant, où il parle d'annexion: "Quoiqu'il eût (M. Dorion) employé toute la pointe de son génie pour gagner l'assemblée à approuver la résolution de l'annexion, le secrétaire fut contraint de la mettre de côté," jusqu'à la dernière, il n'y a pas une phrase qui ne soit une fausseté. Il est faux que le secrétaire ait mis des résolutions de côté. Il est faux que M. Chiniqy ait été prié par des citoyens très marqués de prendre part à l'assemblée. Il est faux que le parti annexionniste ait demandé la division. Personne ne l'a demandée, c'est M. Chiniqy qui l'a faite lui-même sans même en parler au président. Il est faux que la majorité ait été en faveur de M. Chiniqy. Il est faux que M. Chiniqy ait remercié l'assemblée, il n'en a pas pris le temps et nous sommes le correspondant et la Minerve de prouver ces faits ou ils devront passer pour des impostures.

Quand une feuille publique se permet de publier de semblables faussetés sur des faits aussi notoires, elle s'expose et mérite la réprobation de tous ceux

qui se respectent et nous sommes certains que les citoyens présents à l'assemblée de St.-Edouard protestent contre cette abjecte licence d'une presse vénales.

La Minerve a peur d'une seconde assemblée du comité de Huntingdon. Elle espère que les habitants ne perdront pas leur temps ainsi pour s'occuper de leurs affaires publiques.

Toute la rage et tous les efforts des bureaucrates pour faire croire à leur répit de l'assemblée de St.-Edouard, tendent à en imposer au peuple des campagnes et à étouffer l'opinion publique.

La voix du Peuple

se fera encore entendre. J. B. C. Dorion.

FAITS DIVERS.

COUR CRIMINELLE. — La cour criminelle qui siègeait depuis le 12 mars, s'est ajournée lundi. Samedi, le grand jury a fait son rapport par lequel il incrimine huit individus comme ayant pris part aux violences qui ont signalé les dernières élections municipales.

En appel, il fut facile à l'intimé de faire voir que le shérif en Canada est un receveur de consignations, tenant un bureau de consignations, sous la même responsabilité que l'était un receveur de consignations en France; et cela, en vertu d'une loi expresse pour le Canada, 6 Guillaume IV, chap. 15, clause 9.

Le jugement de la cour d'appel est comme suit : " Considérant l'opposition de l'appelant à la vente de ses meubles saisis, à l'exécution du jugement de la cour pour prélever la dette et dépens adjugés à l'intimé en vertu d'un writ de fieri facias dûment émané, était mal fondée, et que si le dit appelant eût voulu prévenir ces poursuites et les contraintes après que la saisie-arrêt du dit Aimé Massie lui avait été signifiée, il devait faire offres réelles de la dette, au montant de la condamnation et de tous les frais encourus, même ceux de la saisie faite de ses meubles, ainsi qu'il est mentionné au jugement dont est appel et qui est basé sur un principe juste et légal, à confirmé et confirme le dit jugement. "

TRIBUNEAUX.

BANC DE LA REINE.

JURISDICTION APPELLATIVE, 12 Mars 1851.

- L. Duvernay, Appelant. et L. A. Dessaulles, Intimé. et L. Duvernay, Déf. en C. Infé.

L'Apelant, défendeur en cour inférieure, s'était porté opposant à la saisie-arrêt, de ses meubles, sur le motif qu'un ordre de saisie-arrêt lui ayant été signifié, il fallait suspendre toutes contraintes contre lui, jusqu'à ce que cette saisie-arrêt fut décidée; avec dépens contre l'intimé.

La réponse en droit de l'intimé était: que l'appelant était tenu de demander un acte de désistement touchant la saisie-arrêt, ce qu'il n'avait pas fait par son opposition; en offrant la somme et la consignation entre les mains du shérif, qui, par son huissier, lui avait fait un commandement de payer; et que la prétention de faire cesser toutes contraintes, sans s'exécuter conditionnellement, était insoutenable.

La cour inférieure avait condamné l'appelant simplement aux dépens de l'opposition sur le principe: qu'il aurait dû offrir la somme à l'intimé, sous condition d'une décharge immédiate de la saisie-arrêt.

En appel, il fut facile à l'intimé de faire voir que le shérif en Canada est un receveur de consignations, tenant un bureau de consignations, sous la même responsabilité que l'était un receveur de consignations en France; et cela, en vertu d'une loi expresse pour le Canada, 6 Guillaume IV, chap. 15, clause 9.

D'ailleurs, il ne s'agissait que d'une question de frais, toujours à la discrétion de la cour devant laquelle elle se présente.

Nouvelles d'Europe.

Les nouvelles d'Europe apportées par la malle du Canada, n'offrent rien de bien intéressant, si ce n'est que le ministère Russell a subi un nouvel échec. Le Courier de l'Europe rend ainsi compte de cet événement:

" Le ministre anglais a subi une nouvelle défaite cette semaine: il s'est trouvé en minorité d'une voix. C'est bien peu, et c'est beaucoup: c'est bien peu, parce qu'il résulte du chiffre de la majorité que la moindre circonstance pouvait le modifier en faveur du ministre; c'est beaucoup parce qu'un pareil résultat constate moins la force des adversaires que la faiblesse du gouvernement.

" La question sur laquelle ce vote a été rendu n'a pas en elle-même une grande importance: il s'agissait des revenus des propriétés de la couronne. Lord Duncan attaquait son administration, signalait l'augmentation constante et progressive des charges de ces propriétés, et terminait par demander que les revenus entrassent dorénavant dans la caisse du chancelier de l'Echiquier et que les dépenses fussent annuellement portées au budget et votées comme le reste des dépenses de l'Etat. Au nom du gouvernement, lord Seymour combattit la mesure, fit remarquer que lord John Russell avait lui-même été au-devant des objections faites contre l'administration de ces propriétés, en annonçant au commencement de la session qu'il se disposait à présenter un bill à ce sujet; il voulait enfin parer le vote hostile en demandant à présenter lui-même un bill pour la meilleure disposition de cette administration; mais ce fut en vain, et la motion de lord Duncan fut adoptée par 120 voix contre 119. Cette nouvelle défaite ne peut d'ailleurs avoir aucun résultat, puisqu'il est évident aujourd'hui que, dans la position des partis dans le parlement, il n'y a pas de ministère possible hors un ministère whig.

" Le parlement n'a pas présenté d'autres faits intéressants. La discussion a commencé sur le budget de la marine et le combat s'est engagé par une motion de M. Hume demandant à faire réduire à 30,000 les 39,000 hommes demandés pour la force navale. Lord John Russell a démontré qu'en présence des armements considérables des autres pays, l'Angleterre n'ayant qu'une petite armée et peu de milice devait conserver sa marine sur un pied respectable, de manière à peser au besoin dans la balance européenne. Cette fois, le premier ministre a eu succès complet et a fait rejeter la motion de M. Hume par 169 voix contre 61."

Les protectionnistes sont déjà en pleine campagne pour se préparer aux prochaines élections, pour obtenir, s'il est possible, une majorité en chambre, afin de s'imposer un droit de 4s. sur les céréales de l'étranger.

En France tout va bien pour favoriser la cause républicaine. La réunion des partis légitimiste et Orleaniste n'a pas eu lieu comme on le prétendait. On dit que les réfugiés Hongrois, qui étaient à Liverpool, en route pour l'Amérique, ont été engagés à demeurer en Angleterre afin d'aider aux mouvements révolutionnaires en perspective sur le continent d'Europe.

Les nouvelles d'Italie sont sans importance cette semaine. On a fêté l'anniversaire de la Constitution à Turin et dans toutes les provinces de la Sardaigne avec un remarquable enthousiasme. L'ordre n'a été troublé nulle part.

Le 5, la chambre des députés a adopté une proposition, ayant pour objet de réduire à 8,000 francs le maximum des pensions accordées à la charge du trésor public. Le 7, elle a voté le budget des finances. Le même jour, le sénat a voté l'abolition complète et absolue des dîmes en Sardaigne.

On trouvera sur la dernière page de cette feuille des détails sur les nouvelles apportées par le Franklin qui a précédé de 6 jours l'arrivée du Canada.

NAISSANCE.

En cette ville, le 26 mars, la dame de Jean Bruneau, écuier, un fils. En cette ville, le 26 mars, la dame de M. Magloire Desnoyers, une fille.

DECES.

A la Pointe Claire, le 24 mars, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, supportée avec une résignation vraiment chrétienne, Dame Marie-Geneviève Lefebvre, âgée de 39 ans, épouse de Gabriel Valois, écrivain; ses vertus lui attirèrent l'estime de ceux qui eurent l'avantage de la connaître; elle laisse pour déploré sa perte un époux désole, quatre enfants, et un grand nombre de pauvres, qu'elle soulageait de ses aumônes.

A Yamachiche, le 20 mars 1851, à l'âge de 28 ans et quelques mois, Mlle Caroline Lesieur, fille aînée du major Charles Lesieur. Ses obsèques ont eu lieu le 24 dans l'église de cette paroisse, au milieu d'un concours nombreux de parents et amis.

OUVRAGES FRANCAIS.

En Vendre chez JOHN MCCOY, Libraire, Grande Rue St.-Jacques.

Chefs-d'Œuvres de la Littérature Française, GRAND IN-18, FORMAT ANGLAIS AVEC PORTRAITS, 38. 9d. le Volume.

POÈTES.

Malherbe, J.-B. Rousseau, E. Lebrun, 1 vol La Fontaine, Fables avec notes, par M. Walckenaër (de l'Institut), 1 vol. Corneille, avec notes de Voltaire, etc., 2 vol Racine, Théâtre complet, 1 vol Boileau. Poésies complètes; Correspondance avec Racine; Traité du Sublime, 1 vol Molière, avec notes, 2 vol Regnard. Théâtre, la Provençale et Voyages, 1 vol Voltaire. La Henriade et Poèmes choisis, 1 vol Théâtre (dix tragédies avec préfaces, etc.) 1 vol Contes, Satires, Épîtres, etc., 1 vol Florian, Fables, suivies des Poèmes de Ruth et de Tobie, etc., de Galatée et d'Estelle, du Théâtre, et d'un choix de Fables de La Motte, 1 vol

PROSAUTEURS.

Pascal. Pensées, suivies des Pensées de Nicole et du Traité de la paix avec les hommes, 1 vol Les Provinciales, précédées de la vie et de l'éloge de l'auteur, par Bordas-Dumoulin, 1 vol Fénelon. Télémaque et Fables destinées à l'éducation du duc de Bourgogne, 1 vol Education des Filles, Dialogues des Morts, Vies des Philosophes, 1 vol Traité de l'existence et des attributs de Dieu.— Entrétiens sur la Religion.—Lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion.—Dialogue sur l'Éloquence.—Lettres sur les occupations de l'Académie française, etc., 1 vol Bossuet. Histoire universelle, 1 vol Oraisons funèbres, suivies des Oraisons funèbres de Fléchier et de Mascaron, 1 vol Sermons choisis et Extraits de ses Sermons, 1 vol Massillon. Petit Carême et Choix de Sermons, 1 vol La Bruyère et Théophraste, 1 vol

Le même ouvrage sous le titre: Les Caractères de Théophraste, par M. le baron Walckenaër, 2 vol Le Sage. Gil-Blas, 1 vol Sévigné. Lettres, avec les notes de tous les commentateurs, 6 vol

Nouveaux choix de lettres très complètes, 1 vol Montaigne. Grandeur des Romains et Lettres Persanes, etc., 1 vol Esprit des Lois avec les notes de l'auteur, et un choix des meilleurs commentateurs, 1 vol Voltaire. Siècle de Louis XIV, 1 vol Charles XII, et Histoire de Pierre le Grand, 1 vol Romans, 1 vol Buffon. Histoire des Animaux, 1 vol

Époques de la nature, Histoire de l'homme, Discours, etc., 1 vol Bernardin de Saint-Pierre. Paul et Virginie, etc., 1 vol Etude de la nature, 1 vol Châteaubriand. Atala.—René.—Les Abencérages.— Voyages en Amérique, 1 vol Génie du Christianisme, 2 vol Les Martyrs, 1 vol Les Natchez, 1 vol Itinéraire de Paris à Jérusalem et Voyages, 2 vol

Etudes historiques, 1 vol Analyse de l'Histoire de France, 1 vol Les quatre Stuart et Mélanges politiques, 1 vol Rollin. Traité des Études, revu par M. Letronne, avec les remarques de Crevier, 3 vol Histoire ancienne. 2e édit., avec de nouvelles observations de M. Letronne, 10 vol Histoire romaine. (Sous presse.)

Petits chefs-d'œuvre historiques. Vertot, Saint-Réal, 1 vol Sarrasin, de Retz, H. de Bessé, Rulhières, Florian, 1 vol Rousseau. Nouvelle Héloïse, 1 vol Emile, 1 vol Confessions, 1 vol Contrat social. Lettre à M. de Beaumont, L'évêque d'Yverdon, etc., 1 vol Madame de Staël. Corinne, 1 vol De l'Allemagne, 1 vol

Montarlot. Éléments de Littérature, 2 vol Diderot. Œuvres choisies, précédées d'une Étude sur Diderot, par M. Génin, 2 vol Courier (Paul-Louis). Pamphlets, Daphnis et Chloé, Correspondance, etc., 1 vol Florian. Don Quichotte de la Manche, 1 vol

Chefs-d'œuvre des Poètes tragiques, Rotrou, Crébillon, Lafose, Saurin, De Belloy, Pompiignan, la Harpe, Chénier, Lancelval, Legouvé, Ducis, Lemercier; 2 vol des Poètes comiques, Scarron, Montfleury, La Fontaine, Boursault, Baron; 1 vol Dancourt, Dufreny; 1 vol Brueys et Palaprat, Le Sage, d'Allainval, La Chaussée; 1 vol Destouches, Fagan, Boissy; 1 vol Marivaux, Piron, Gresset, Voltaire, etc., 1 vol Desmahis, Delanoue, Saurin, Favart, Barthe, Poinsinet; 1 vol Sedaine, Marmontel, Collé, Mouvcl, Andrieux, Chéron; 1 vol Collin d'Harleville, Fabre d'Églantine, Desforges, N. Lemercier; 1 vol Beaumarchais, Théâtre complet, 1 vol Scribe. Son Théâtre renfermant 60 pièces, 5 vol Mes Prisons. Mémoires de Silvio Pellico, traduits par M. Lézaud. (Nouvelle édition.) 1 vol Azais. Traité de compensations, 1 vol

Bibliothèque des mémoires Anciens et Modernes RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE. Première série, rédigée par M. J. Yanoski, tome I. Froissard, 1 vol Deuxième série, rédigée par M. F. Barrière. Tome I. Mémoire de Mad. de Staël-Delaunay, de M. d'Argenson et de Madame, mère du régent, etc.,—Tome II. Mémoires de Ducloux.—Tome III. Mémoires de Mmes Du Haussat et Bachaumont.—Tome IV. Mémoires de Marmontel.—Tome V. Mémoires des comédiens Clairon, Lekain, Garrick, Goldoni.—Tome VII. Mémoires de Weber.—Tome VIII. Mémoires de Mme Roland.—Tome IX. Histoire de la détention au Temple.—Tome X. Mémoires de Mme de Campan.—(Sous presse)—Tome XI. Mémoires de Dumas.—Tome XII. Mémoires de Louvet et Daunou.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Dante. La Divina Commedia, commentari, 1 vol Petrarca. Com. Commentari, 1 vol Tasso. Gerusalemme liberata ed Amiata, 1 vol Ariosto. Orlando furioso, 2 vol Codaccio. Il Decamerone, 2 vol Camoëns. Os Lusidas, 1 vol 2 avril 1851.

GRANDES LOTTERIES.

QUARTIERS GÉNÉRAUX.

OLD COURT OF FORTUNE, LE PLUS ANCIEN BUREAU DE CETTE VILLE. 230. BROADWAY, NEW-YORK. 230. SOUS LE MUSEUM AMERICAN.

Le plus grand réceptacle pour tout le monde, où des millions ont été distribués aux hommes heureux.

Mois d'Avril 1851.

LES Lotteries pour ce mois sont sans rivales en variétés et en richesses et sont dignes d'attirer l'attention de ceux qui désirent éprouver leurs chances de succès. L'argent se rend en toute sûreté par la malle et ceux qui voudraient devenir heureux feront bien d'envoyer leurs ordres à

JOSEPH HOUCH, New-York.

Les billets de toutes les banques solvables des États-Unis et du Canada sont acceptés au pair. N. B.—Toutes correspondances strictement confidentielles.

LOTTERIE DE L'ÉTAT DE LA VIRGINIE. Pour le profit de l'Académie de Monongalia.

CLASSE D. pour être tirée à Alexandria, Va., le 26 avril 1851. 78 NUMÉROS.—13 BONS NUMÉROS. J. W. MAURAY et Cie. Gérants.

Tableau Splendide showing lottery results with columns for '1 de \$75,000 fait \$75,000' and various prize amounts.

GRANDE LOTTERIE CONSOLIDÉE DU MARYLAND. Pour le profit des lotteris consolidées du Maryland.

CLASSE K.—Pour être tirée à Baltimore, Md., le samedi, 26 avril 1851. 78 NUMÉROS.—13 BONS NUMÉROS. F. MORRIS et Cie. Gérants.

Tableau Brillant showing lottery results with columns for '1 de \$70,000 fait \$70,000' and various prize amounts.

LOTTERIE DE L'ÉTAT DU DELAWARE. Pour le profit du Comté de Sussex.

CLASSE No. 17.—Pour être tirée à Wilmington, Delaware, le 23 avril 1851. 78 NUMÉROS.—15 BONS NUMÉROS. J. W. MAURAY et Cie. Gérants.

Tableau showing lottery results with columns for '1 de \$33,000 fait \$33,000' and various prize amounts.

Fournaise à Air Chaud.

Le soussigné prends la liberté d'annoncer au public AIR CHAUD de la meilleure qualité et supérieure à toutes celles qui ont été offertes au public jusqu'à ce jour, tant sous le rapport de l'utilité que de l'économie dans la consommation du bois. Il emploie les meilleurs matériaux du marché et ses prix sont des plus modérés.

Les personnes qui auraient besoin de fournaises feront bien de visiter son établissement avant que d'acheter ailleurs, persuadé que ses Fournaises peuvent en tout soutenir la compétition. Les Certificats suivants sont publiés pour l'information du public, au sujet de ces Fournaises.

JOSEPH PAGNUELO, 40, Rue Bonaventure. 19 mars 1851.

Je puis recommander M. Joseph Pagnuelo, comme manufacturier de fournaises, m'ayant donné pleine et entière satisfaction dans celles qu'il m'a faites avec toute l'honnêteté désirable. J. J. VINET, Ptre. Sault-au-Récollet, 27 Janv. 1851.

BANQUE D'ÉPARGNES ET DE PRÉVOYANCE DE MONTREAL.

TROISIÈME DIVIDENDE.

AVIS PUBLIC est par ces présentes donné que les DIRECTEURS de cette institution seront prêts à PAYER, le ou après le 21 d'AVRIL courant, un dividende de QUATORZE CHELINS et TROIS DENIERS et DEMI dans le LOUIS, sur la balance actuelle restant au crédit des dépositaires, après déduction faite des dividendes déjà payés, et les DIX POUR CENT retenus en premier lieu pour rencontrer le déficit probable; ou équivalent à CINQ CHELINS DANS LE LOUIS sur les dépôts lors de la suspension de ses paiements.

AVIS PUBLIC

ELT maintenant donné que j'ai fait application, au moyen d'une requête, au MAIRE et à la CORPORATION de la Cité de Montréal, pour obtenir le privilège de construire un ENGIN à VAPEUR sur les lieux que j'occupe avec mes frères, comme MANUFACTURE DE POMPES à INCENDIE, 124 rue Craig.

Province du Canada, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DE CIRCUIT, CIRCUIT DE ST.-JEAN. Terme de Février 1851.

Vendredi le quatorzième jour de Février mil huit cent cinquante-un. PRÉSENT: HYPOLITE GUY, Ecuier, Juge de Circuit.

EDWARD MACDONALD et DUNCAN MACDONALD tous deux Marchands, associés, de la Paroisse St.-Jean l'Évangéliste, et faisant commerce au dit lieu en société, sous les noms et raisons de "E. et D. MacDonald."

STEPHEN MELAVEN, Cultivateur, de la Seigneurie de Noyan, District de Montréal.

Il est ordonné, sur la motion des demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de Hubert Demaray, un des Huissiers de cette Cour, au bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant appelée Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit, par un avisement préalable à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelles appelé l'Avenir, et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle appelé Montreal Herald, tous deux publiés dans la cité de Montréal, notifié de comparaitre devant cette Cour, et répondre à la demande des demandeurs, sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande, dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement, comme dans une cause par défaut. (Par la Cour.) M. SAMUEL DAVID. Greffier de la dite Cour pour le dit Circuit. 26 mars 1851.

CHAPEAUX CHAPEAUX

Le soussigné vient de recevoir plusieurs boîtes de chapeaux français de castor et de soie, en tout suivant la MODE DU PRINTEMPS de première et seconde qualité. Les personnes qui désireraient acheter des CHAPEAUX, feront bien de visiter son établissement où elles trouveront ces objets à bon marché.

LOUIS PLAMONDON, 122, Rue St.-Paul, Enseigne du Castor. Montréal, 19 mars 1851.

F. LAROCHE, J.

ENCANTEUR & COURTIER.

A LOUÉ les CHAMBRES D'ENCAN et les MAGASINS ci-devant occupés par feu P. GINGRAS, Jr, au C. 8, RUE SAULT-AU-MATELOT, où il exerce maintenant la profession d'encanteur, et par sa diligence et sa ponctualité il donnera satisfaction à toutes les personnes qui voudront lui envoyer des marchandises sur lesquelles il est fait des avances libérales. Les ventes sont faites pour ARGENT COMPTANT seulement, et les comptes réglés le lendemain. L'EMMAGASINAGE est GRATUIT. Québec, 19 mars 1851.

LENTIERE ASTRONOMIQUE.

MM. LES professeurs des collèges, les principaux d'un grand nombre d'académies et écoles et le public en général sont respectueusement informés que l'ASTROPHANON ou Lentier pour instruire plus facilement dans la science de l'Astronomie, inventée et perfectionnée par M. Dutton, de cette ville, est maintenant offerte en vente et peut-être examinée, avec les premiers dessins qui doivent l'accompagner, à la Librairie de M. CAMPBELL BRYSON, Rue St.-François Xavier. Les autres dessins seront publiés sous peu. Montréal, 19 mars 1851.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 15s. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

Diverses Branches.

J. G. BARTHE, Ecr., Avocat, a ouvert son Bureau, rue St.-Gabriel, porte voisine du Herald, No. 25, au-dessus des Bureaux de l'Avenir, pièce contigue au Bureau d'E. L. Pacand, Ecr., Avocat. Visible de 10 heures à 4 heures p. m. 20 nov. 1850.

D. MACDONELL, Rue Radagonde, Marché à Foin. Montréal, 6 déc. 1850.

ÉTUDE DE NOTAIRE. C. C. SPENARD, Notaire, tient son Étude chez Ph. M. DE BEURY, Avocat, No. 38 rue Craig. M. Spénard sera visible à son Étude, depuis 9 h. A. M. jusqu'à 5 h. P. M.

F. C. BASINET, Notaire Public, a établi son Étude à St.-Zotique, 2 nov. 1850.

WEEKES et LAMONTAGNE, notaires, maison des sœurs, vis-à-vis l'Œuvre des Bons Livres. Montréal, 23 Oct. 1850.

P. E. WATER, Huissier, demeure en la Paroisse de St.-Zotique, 2 nov. 1850.

E. L. PACAUD, a ouvert son bureau comme avocat, rue St.-Gabriel, No. 25, au-dessus du bureau de l'Avenir. M. P. achètera des réquisitions de miliciens, des terres dans les Townships de l'Est, des débetures du gouvernement; il se charge aussi d'agence. 25 mai 1850.

Californie. — Orégon.

La situation de la Californie est loin en somme de présenter une perspective flatteuse : les affaires y sont nulles ou à peu près, et l'on serait en grand'peine de signaler un symptôme de reprise ; tandis que l'hostilité sans cesse croissante des Indiens, et la sécheresse inaccoutumée de la saison qui menace de diminuer singulièrement le produit des mines, sont de nature à ébranler les plus fermes espérances.

La sécheresse surtout, accompagnée qu'elle est d'une chaleur extraordinaire, cause des inquiétudes non-seulement au point de l'exploitation agricole, mais encore de l'agriculture et de l'élevage des bestiaux. "Nous avons passé le milieu de février, dit l'Alta-Californie, et il ne nous reste plus que deux semaines d'hiver proprement dit, et cinq ou six semaines de la saison où l'on peut compter sur la pluie. Et cependant nous n'en avons eu que fort peu depuis le mois de mars dernier. D'après les signes actuels et d'après ceux que nous avons pu observer depuis deux semaines, on peut presque dire que la "saison sèche" a déjà commencé. Les vents frais de l'ouest ont soufflé sur nous, et ne nous laissent guère l'espérance de voir un peu de pluie d'ici à la fin de mars. A part les mineurs qui exploitent les mines sèches, et dont les intérêts sont compromis par cet état de l'atmosphère, que vont devenir les bestiaux de nos campagnes ? L'agriculture souffrira excessivement de l'absence de pluie ; le malheur frappera ceux qui ont récemment commencé leurs travaux et qui n'auront pas eu le temps ou la prudence de se ménager sur leurs fermes des moyens d'irrigation. Mais ce sont les éleveurs de bestiaux surtout qui sont menacés. Or, les bestiaux composent la richesse d'un grand nombre de nos concitoyens. Où trouveront-ils de l'eau pour les abreuver, des pâturages pour les nourrir ? Le pays a déjà éprouvé des saisons comme celle qui s'annonce, et faute d'eau, les animaux périssent par milliers." L'Alta-Californie termine en exhortant les fermiers et les rancheros à prendre, s'il en est temps encore, toutes leurs précautions contre la sécheresse.

Après ce fléau par lequel tout le monde serait atteint, viennent les ravages des Indiens qui augmentent chaque jour et que les troupes régulières ne suffisent point à réprimer ; les meurtres, les vols, les brigandages ont pris sur divers points un développement effrayant ; les escarmouches et les combats se reproduisent avec une fréquence extrême. On a bien levé quelques compagnies de volontaires ; mais ce n'est là qu'un moyen de répression fort précaire. On a résolu de faire aussi des tentatives de conciliation auprès des Indiens ; des commissaires qui connaissent parfaitement le caractère et les mœurs des sauvages sont partis de Stockton avec une escorte de cent soldats des Etats-Unis ; et l'on comptait fort sur le succès de leur mission ; mais qui sait si elle ne sera pas compromise par les représailles auxquelles les colons, les mineurs et les corps de volontaires auront eu recours toutes les fois qu'ils en auront trouvé l'occasion ?

Les expéditions faites par ces derniers avaient été poussées assez vivement durant les premiers jours de février, si nous en jugeons par les récits que nous trouvons dans les journaux de San Francisco. Un détachement de 210 hommes, conduit, du côté d'Agua Frio, par un individu nommé Savage, s'est distingué surtout par la vigueur avec laquelle il a appuyé la chasse, surpris et tué les Indiens qui se sont trouvés à sa portée. Sur d'autres points, comme du côté de Los Angeles, ce sont les Indiens qui ont eu, en général, la supériorité, bien que les Américains aient trouvé plus d'une fois le moyen de prendre de sanglantes revanche. Près des Bluffs, les Indiens et les mineurs ont eu un engagement fort vif qui a coûté la vie à plusieurs combattants ; mais l'avantage est resté aux mineurs qui ont réussi à faire sept prisonniers. Ils les ont ramenés aux Bluffs, et les ont impitoyablement fusillés. Ce sont là des escarmouches et des combats qui ont tous les caractères d'une guerre d'extermination.

Le sombre tableau que nous venons de tracer, s'éclaircit cependant de quelques rayons. La salubrité du pays est incontestable. "Il n'y a pas au monde, s'écrit un journal, de contrée plus saine que la nôtre ; nulle part, dans l'Etat, on ne signale de maladies, et c'est à peine si nous avons quelques morts à enregistrer." A défaut de l'or que le lavage ne peut produire, on a l'or que fournit le quartz, celui qui un heureux hasard fait découvrir fréquemment dans des cavités où les eaux jadis l'ont déposé. D'autres ressources naturelles se présentent et seront exploitées ; les mines de vil-argent, entre autres. Bref, l'activité peut trouver encore à s'exercer fructueusement. De plus, les conditions d'ordre et de sécurité augmentent dans les villes ; la querelle des Spatters et des propriétaires du sol s'est singulièrement apaisée, grâce à la prudence des magistrats qui s'y sont trouvés mêlés, grâce aussi aux sages conseils de la presse, qui, dans cette circonstance, a dignement rempli son devoir.

L'Orégon, que le brillant voisinage de la Californie rejette trop souvent dans l'ombre, paraît accomplir sans bruit des progrès réels. Les villes et les villages s'y fondent ; l'agriculture s'y développe, et établit la prospérité du territoire sur des bases plus solides que l'exploitation des mines. La législature, qui a dû s'ajourner le 8 février, après une session de soixante-dix-neuf jours, a décrété que la capitale serait placée sur le territoire de Salem, le pénitencier à Portland et l'université à Marysville.

La construction maritime, qui trouve de si grandes ressources dans l'intérieur du pays, est destinée à jouer un grand rôle dans l'Orégon. Déjà, un bateau à vapeur tout équipé a pu sortir des chantiers de Milwaukee ; il a fait son voyage d'essai durant la dernière semaine de janvier, et il a dû commencer immédiatement à naviguer sur le Columbia et la Willamette.

L'Orégon ne renonce pas, toutefois, à avoir aussi ses mines d'or, et l'on assure que de fort beaux échantillons de minerai ont été rapportés de l'un des affluents du Klamath. Ces échantillons pesaient d'une à deux onces ; mais l'Orégon

prétend que ce ne sont là que les plus petits fragments : on aurait recueilli des morceaux valant de \$250 à \$500. Ce sont là des histoires californiennes dont on pourrait fort bien se dispenser. — Courrier des E.-U.

Nouvelles d'Europe.

Le steamer Franklin, qui nous apporte des nouvelles de France du 7 mars, est entré samedi vers cinq heures du soir dans le port de New-York. Il a devancé ainsi le steamer Arctic de la ligne Collins, qui a quitté Liverpool le 8 à peu près à l'heure où lui-même quittait Cowes. Ce succès fait d'autant plus d'honneur au Franklin, que la traversée qu'il avait à accomplir en venant de ce dernier port est plus longue que celle de Liverpool à New-York.

La situation politique de la France est plus calme que jamais : l'assemblée législative elle-même subit l'influence de la tranquillité populaire ; l'agitation ne s'y est partiellement réveillée qu'à propos de la proposition Creton qui demandait, on le sait, le rappel des lois de proscription. Déjà écartée l'an dernier, elle revenait à l'ordre du jour à la fin de février, et cette seconde fois comme la première, elle a succombé sous les intrigues des partis monarchiques et surtout du parti légitimiste qui a pour son principe, du retour pur et simple de son prétendant. Le royauté légitime a tant besoin de prestige que ses plus ardents partisans, qui n'ont guères su lui en conserver, veulent au moins sauver pour elle celui de l'exil.

Telle a été la tactique des légitimistes représentés à la tribune par M. Berryer, leur orateur ordinaire. Une partie des orléanistes qui paraissent voir, dans le fauteuil présidentiel de la République, une compensation attrayante à la perte d'une position princière pour quelque membre de la branche cadette, se sont trouvés en opposition avec leurs aînés de la légitimité, et, une fois de plus, voilà la fusion compromise et la discorde au camp d'Agramant.

Ni les crédits votés pour l'entretien de l'armée d'occupation de Rome, ni même les imprudentes inspirations d'un membre de la montagne à la tribune où il a fait l'apologie du procès de Louis XVI, n'ont suffi à rétablir l'union dans la majorité disloquée. Mais ces orages intérieurs n'ont eu au dehors que des contre-coups très faibles qui n'ont rien troublé les joies du carnaval à Paris.

En Angleterre, l'impossibilité de constituer un nouveau ministère avec les éléments officiels ou protectionnistes qui avaient montré plus d'aptitude à détruire que de capacité à reconstruire, a rendu le pouvoir à lord John Russell, et peut-être doit-on s'en applaudir, comme d'un succès décisif pour les idées libérales. L'effet de cette restauration ministérielle servira sans doute à modérer en Europe les allures de la réaction qui triomphait déjà plus que jamais à l'idée du concours d'un ministère tory.

Les nouvelles d'Allemagne continuent à tourner dans ce cercle de conférences où le prince de Schwartzemberg et M. de Manteuffel, débattent en courant les chemins pour prendre le mot de leurs souverains, se rejoindre et se quitter encore, les conditions nouvelles de la confédération dont la Prusse et l'Autriche se disputent ou se partagent la suprématie. On ne sait encore quel sera le dernier mot de ce feu croisé d'intrigues dont les Etats secondaires sont décidément fatigués, et qui pourrait bien avoir été pour quelque chose dans une manifestation d'opinion très constitutionnelle de la part du roi de Wurtemberg.

Rien de nouveau en Italie. Le Piémont, qui reste toujours le seul refuge des idées libérales, et du régime constitutionnel dans la péninsule, était, disait-on, menacé encore une fois par l'Autriche ; mais ce bruit, démenti d'abord par la gazette officielle de Turin, paraît être par le ministre de l'agriculture et du commerce, ce qui ne laisse aucun doute sur la liberté laissée au gouvernement sarde de persister dans une sage politique, qui essaie d'allier l'ordre et la liberté.

Quelques arrêtés du gouvernement fédéral suisse, par rapport aux réfugiés politiques accueillis dans les cantons, et la mention de quelques troubles en Suède et en Norvège, où le besoin des améliorations populaires commence à se manifester sérieusement, complètent le bulletin de la semaine dont le Franklin nous apporte les nouvelles. Semaine favorable à la République, qui doit prospérer par le calme intelligent de la nation sur qui elle se fonde, au milieu de l'agitation stérile et des menaces de ses adversaires !

ANGLETERRE.—Les difficultés que nous avions prévues se sont pleinement réalisées dans la constitution d'un ministère qui, en définitive, a été impossible à réaliser. Après des essais de toute sorte, et trois tentatives sérieuses avortées, S. M. la reine, d'après le conseil du vieux duc de Wellington, a invité les anciens ministres à rentrer en fonctions.

A la suite de cette entrevue, lord John Russell a demandé à la chambre de s'ajourner au vendredi 7 mars. Ce jour-là, il fera connaître les modifications apportées au budget et au bill des titres ecclésiastiques. Tous les efforts tentés pour le faire sortir de cette réserve ont été inutiles.

Des explications qui ont eu lieu à la chambre des lords, à propos de la présentation de pétition pour et contre le bill des titres ecclésiastiques, il résulte que ce bill sera chaudement soutenu par la législature héréditaire. Le cabinet devra même s'estimer fort heureux si la haute chambre ne l'entraîne pas au-delà de la mesure qu'il s'est imposée.

Selon le Morning Herald, le cabinet se reconstituera sur les bases suivantes, en attendant que la législature soit prorogée pour être ensuite immédiatement dissoute. Le budget sera entièrement refondu. Des personnes se prétendant bien informées annoncent que l'on proposera l'abolition complète de la taxe sur les fenêtres et que l'on abandonnera en même temps le projet de la convertir en un impôt sur les maisons ; l'income-tax ne serait renouvelée que pour une seule année. Quant au bill contre les agressions papales, on

adopterait le plan proposé par lord Stanley de créer dans les deux chambres des comités d'enquête, ensuite de quoi le gouvernement se déciderait à faire un appel au pays. — Idem.

NOUVELLES DIVERSES.

MUNICIPALITE NO. 2 DE RIMOUSKI. — A une assemblée du conseil municipal tenue en la paroisse de St.-Germain, en la salle publique de la maison d'école, le 10 mars courant, et continuée les deux jours suivants, l'élection de Pierre Louis Gauvreau, écuyer, conseiller, fut vivement contestée par Joseph Garon, écuyer, notaire, qui après le dépouillement des voix enregistrées au livre de poll, s'est trouvé avec une majorité de 45 voix. M. Garon, contestant l'élection de son adversaire : 1o. parce que les électeurs n'avaient pas acquitté les cotisations locales jusqu'au moment de l'élection ; 2o. sur la disqualification de M. Gauvreau ; 3o. sur la corruption, et M. Garon a réussi sur le premier chef des griefs mentionnés en sa requête, à faire effacer et rayer des listes de poll les noms de ceux qui avaient négligé de payer leurs cotisations après preuve qu'elles avaient été dûment demandées en juillet et août dernier par avis publics affichés à la porte de l'église de St.-Germain, quatre ou cinq mois avant l'élection, et aussi par avis publics publiés dans des journaux. Le conseil, au nombre de douze conseillers réunis en assemblée, a été unanime dans sa décision. Le nouveau conseiller a pris son siège après avoir prêté les serments prescrits. Cette nouvelle ne manquera pas d'intéresser les personnes qui connaissent les affaires locales de cette belle paroisse. — Canadien.

INSTITUT-CANADIEN DES TROIS-RIVIERES.— Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que les jeunes gens de cette ville ont fondé une société à l'instar de celles de Montréal et de Québec, et portant nom "Institut-Canadien des Trois-Rivieres".

Chacun doit sentir les nombreux avantages qui en résulteront pour tous les citoyens en général, et pour chacun des membres en particulier.

Nous avons eu communication de la constitution adoptée par les membres de cette société, et y avons remarqué avec plaisir, qu'ils se proposent d'ouvrir une Chambre de Nouvelles et une bibliothèque auxquelles le public aura accès. Espérons qu'ils rencontreront tout l'encouragement qu'ils méritent.

Les amis de l'éducation et du progrès qui voudront bien disposer d'une légère somme ou de quelques volumes en leur faveur, auront à les adresser à M. A. B. Cressé, Bibliothécaire.

- A une assemblée tenue en cette ville, le 15 du courant, les messieurs suivants furent élus officiers de l'Institut-Canadien des Trois-Rivieres : J. N. Bureau, Président. P. H. Pacaud, Vice-Président. J. G. Dumoulin, Sec.-Arch. B. Lassalle, Assist.-Sec.-Arch. Sev. Dumoulin, Sec.-Corres. Edm. Bernard, Trésorier.

A. B. Cressé, Bibliothécaire. Comité de Régie. — H. C. Beaubien, Aimé Olivier, A. E. Généreux, Frs. Fortin. — Journal des 3 Rivieres.

ACADEMIE D'ARMES.

L'ESCRIME est aujourd'hui si universellement répandue, qu'il serait superflu d'avoir recours à des faits pour démontrer cette vérité ; disons toutefois que l'étude de cet art fait partie de l'éducation des princes, et que tous les souverains de l'Europe en font apprendre à leurs enfants les utiles préceptes. En France, il n'est pas de collège qui n'ait ses professeurs ; l'école Polytechnique en a quatre, le Conservatoire de musique à la sienne. L'escrime a donc un avantage réel sur tous les exercices du corps au point de vue purement physique, l'escrime comme gymnastique qui procure au corps une santé et une hygiène satisfaisant à toutes exigences du médecin ; par elle il obtient tous les résultats de la gymnastique ; aussi doit-on prescrire l'escrime de préférence aux jeunes gens d'un tempérament lymphatique, à membres flasques et sans énergie, dont les muscles grelottent et ont besoin d'un exercice gradué pour acquiescer l'embonpoint et la contractilité nécessaires aux fonctions qu'ils doivent remplir. La gymnastique qui procède au contraire par temps précis, dur et violent, n'attend pas ainsi bien ce but ; les jeunes sujets trouveront encore dans l'escrime le maintien, l'équilibre, la seconde condition du bien-être ; par la bonne tenue du corps, les extrémités inférieures sont mieux placées, les genoux s'écartent et les pointes des pieds forment une ligne parfaite. On sait que cette position est la plus confortable aux règles du beau dans la marche et le maintien ; au point de vue moral, cet exercice développe les facultés intellectuelles, élève l'âme, donne au moral cette puissance qui en est le soutien dans le danger. Hâtons-nous de joindre que ce noble exercice est pratiqué par les hommes les plus haut placés dans les armées, dans les sciences, dans les arts, dans la littérature et dans la diplomatie, c'est que cet exercice offre à l'imagination tout l'attrait qu'on peut rencontrer dans tous les actes où le raisonnement, la réflexion, l'esprit d'apropos donnent à l'homme intelligent une supériorité incontestable. Ajoutons que, quelle que soit la manière d'envisager l'escrime, l'étude de cette science est indispensable à tout homme bien élevé. On sait qu'il y a des circonstances où l'on est obligé de quitter momentanément la plume pour l'épée, et je veux parler ici au point de vue le plus pacifique ; l'inauguration d'une statue, l'anniversaire d'un grand homme vous obligent de revêtir l'uniforme, il est indispensable que l'on sache au moins tirer l'épée du fourreau et en usage général, l'éducation d'un jeune homme est complète sans l'arme, et l'on ne doit jamais assimiler la noblesse des armes, aux jeux de main ; l'épée est l'arme du brave et du gentleman, elle sera toujours l'arme des nations policées.

C. R., ex-premier professeur du 9ème régiment d'infanterie de ligne française. M. C. R., enseignera le maniement du fusil, et de la bayonnette aux jeunes gens, qui désiraient l'apprendre. Académie, No. 44, Rue Notre-Dame, à Montréal, 4 janvier 1851.

ENGES & MOREAU.

Water Street, New-York. IMPORTATEURS ET MARCHANDS D'eau de vie Françaises, de Cigares de Principie, de la Havane, des premières qualités. Le tout sous les clefs de la Douane et pouvant-être réexporté avec les avantages du drawback bill, c'est-à-dire sans payer de droits américains. A vendre aux plus bas prix du marché par les soussignés, qui sont aussi :

MARCHANDS A COMMISSION. Les ordres seront promptement exécutés. New-York, octobre 1850.

LA SANTÉ OU ON LA CHERCHE !



Pilules d'Holloway.

MONSIEUR.— Vos précieuses Pilules ont eu le pouvoir, avec la grâce de Dieu, de me rendre à l'état de parfaite santé, à une époque où je croyais être au bord du tombeau. J'avais consulté plusieurs médecins célèbres, qui après avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée, qui empira tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde après m'avoir vu souffrir de la sorte, se désolait et me considérait comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par leur seul moyen complètement guéri, à ma surprise et à celle des personnes qui me connaissent. (Signé) MATTHEW HARVEY.

GUERISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DEBILITE. DE QUATRE ANNEES. Extrait d'une lettre de M. William Smith, du No. 5 Little Thomas Street, Gibson Street, Lambeth, en date du 12 décembre 1849.

Au Professeur HOLLOWAY. MONSIEUR.— Je prends la liberté de vous informer que pendant près de cinq années je souffrais de la même manière que d'avoir une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuelles maux de tête nerveux, des étourdissements et un dérangement d'estomac, accompagnés d'un grand abattement d'esprit. Je n'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire de bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins ; mais quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir, m'annoncèrent qu'ils considéraient que j'étais mal dans l'épine dorsale, incurable, avec un dérangement de l'estomac et du foie, qui rendaient ma maladie si compliquée, qu'il n'y avait rien à faire. Un jour que j'étais plus mal qu'à l'ordinaire et dans un grand abattement, je vis l'annonce de vos Pilules, et résolus de les essayer, plutôt par la curiosité que par l'espoir d'être guéri ; cependant je ne trouvais bientôt mieux en les prenant, et je continuai à en faire usage pendant six mois, temps après lequel, je suis heureux de dire qu'elles ont opéré une parfaite guérison. (Signé) WILLIAM SMITH. (fréquemment appelé EDWARD.)

GUERISON D'UN ASTHME DE VINGT ANNEES. Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1849.

Au Professeur HOLLOWAY. MONSIEUR.— J'ai le plaisir de vous informer que plusieurs guérisons extraordinaires de l'asthme ont été opérées ici au moyen de vos Pilules. L'une est celle d'une dame qui demeure près de "Razorback", laquelle après avoir été pendant vingt ans incapable de faire le plus léger effort, souffrait bien d'un dérangement de la courbe haire, de la toux et du crachement, et aujourd'hui, pour me servir de sa propre expression, capable de courir jusqu'au sommet de cette montagne. Un autre cas est celui de M. Caton Hutchinson's Buildings, Clarence Street, qui était si mal qu'il était obligé de garder sa chambre pendant six mois avant qu'il prit de vos Pilules, et vint régulièrement par son médecin, qui le déclara mourant ; cependant, lui aussi, à ma connaissance a été rendu à sa santé par l'usage de vos Pilules, et en se frottant la poitrine, soir et matin avec votre Onguent. (Signé) J. K. HEYDON.

LE COMTE D'ALBOROUGH, GUERIT D'UNE MALADIE DE FOIE ET D'ESTOMAC. Extrait d'une lettre du Comte d'Albrough, en date de Villa Messina, Livourne, 21 février 1845.

Professeur HOLLOWAY. MONSIEUR.— Diverses circonstances m'ont empêché de vous remercier pour la politesse que vous avez eue de m'envoyer les Pilules. Je prends aujourd'hui cette occasion de vous envoyer un ordre pour le montant et en même temps d'ajouter que vos Pilules ont effectué la guérison de mon dérangement de foie et d'estomac, que tous les médecins les plus éminents d'Angleterre et du continent n'avaient pu opérer ; non, pas même les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte de vos Pilules et un pot de l'Onguent, pour le cas où ma maladie aurait besoin des unes ou de l'autre. Votre obligé et obéi. Servit. (Signé) ALDBOROUGH.

Ces Pilules célèbres sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes : Fièvres intermittentes, Asthme, Maladies bilieuses, Pustule sur la peau, Maladies d'intestins, Coliques, Constipation, Débilité, Hydropisie, Dysenterie, Érysipéles, Irrégularité de femmes, Fièvres de toutes sortes, Convulsions, Goutte, Migraine, Indigestion, Inflammation, Jaunisse, Maladie de foie, Lumbago, Hémorroïdes, Retention d'urine, Scrofule ou Ecrouelles, Rhumatisme, Maux de gorge, Fièvre de la Gravelle, Symptôme secondaire, Tic douloureux, Tumeurs, Ulcères, Affections vénériennes, Vers de toutes sortes, Faiblesse provenant de toutes causes, etc., etc.

Agents : Pour Montréal, DR. PICAULT, rue Notre-Dame, No. 36, au coin de la rue Bonsecours, devant l'hôtel Donegana, et MM. SAVAGE et CIE, rue Notre-Dame. GARE.—Point de Génie sans que les mots "Pilules en Or" et "Holloway, Londres", soient gravés sur l'épaulement du gouvernement, collés sur tous les pots et boîtes avec les mêmes mots sur les livres de directions roulés autour des médicaments. Si des vendeurs sans principes, recommandent aux personnes qui demandent les Pilules et l'Onguent d'Holloway de ne pas les acheter, ou de prendre autre chose à leur place, ils ne le font que parce qu'ils obtiennent un plus grand profit sur les articles qu'ils veulent ainsi leur vendre.

Eaux de Platanet. Nous avons été requis de publier le certificat qui suit :

Plusieurs mois d'expérience dans l'usage des eaux de Platanet dans ma pratique m'ont convaincu de leur valeur comme agent médical, et je n'ai pas eu sujet une seule fois de regretter de m'en être servi. Je trouve qu'il est bien rare que cette eau ne s'accorde pas avec l'estomac et elle agit toujours comme un léger laxatif et un altérant, et par sa composition, elle possède en outre des propriétés décidément toniques. Il est certain qu'il n'en a pas été trop dit en faveur de ces eaux car elles sont probablement celles qui ont le plus de valeur sur ce continent.

GEORGE D. GIBB, M. D. Licencié du Collège Royal des Chirurgiens d'Irlande, Médecin du Dispensaire de Montréal. M. A. MANN, No. 4, Place-d'Armes, Agent. Montréal, 13 Nov. 1850.

GRANDE LOTTERIE !!!

L. P. BOVIN informe respectueusement le public qu'il y a encore quelques Billes à vendre pour compléter sa Grande Lotterie. Comme le tirage aura lieu bientôt, les personnes qui désirent souscrire, sont priées de le faire sans délai. — Prix des billes, 15s. 19 mars 1851.

LAZURE ET FRERES

VIENNENT D'OUVRIR UN NOUVEAU MAGASIN, 108 RUE ST.-PAUL, 108 DANS LA BATAISSE DE M. PREVOST.

POUR lequel ils sollicitent le patronage des citoyens de Montréal et des environs et particulièrement des marchands de la campagne. Leur fonds contiendra à tous les détails, car il se composera du meilleur assortiment de MARCHANDISES ANGLAISES et AMERICAINES qu'il soit possible de se procurer, EN GROS ET EN DETAIL, et à bas prix : Satinette américaine, Dosskins, Coton, Molskings, Coutil, Flaids de goût, Coton-flanelle, Indiennes, etc., Jeanne croisée, Casques de tous prix, Ouate en feuille, Boas et Gantelots, Draps larges, Gants de pelletterie et de Casimires, Casimires, Robes de buille, etc. — AVEC Un grand assortiment d'ARTICLES DE MERCE-RIE, (Yankee Notion.) Ainsi qu'un assortiment étendu de Hanches Faites. Et d'autres articles trop long à détailler. Montréal, 5 oct. 1850.

P. M. GILL. P. M. GILL, membre du Conseil Législatif de cette Province et Président de la Banque de Montréal. Charles DaRocque, éc. Ayant l'année dernière fait usage de l'eau de Platanet, si connue et si recommandée à la faveur publique par plusieurs de nos médecins les plus éminents, je puis rendre témoignage de son effet salutaire sur ma santé et je ne doute pas de son efficacité à contribuer à donner de la force et de la vigueur à la constitution de ceux qui en font un usage constant. La valeur de cette eau a été reconnue dans cette ville et ma propre expérience de ses excellentes qualités me justifie à donner mon témoignage quant à son effet salutaire. PETER MCGILL. Montréal, 21 octobre 1850.

Je crois être un des premiers médecins de cette cité qui aient recommandé l'usage des eaux de sources de Platanet, et depuis ce temps je les ai prescrites à un très-grand nombre de mes patients avec un avantage invariable. Deux membres de ma famille, d'une constitution faible et délicate, ont éprouvé un bien marqué par l'usage de ces eaux. Un avait presque perdu toute force dans le bras droit, résultat d'une attaque sévère et longue de rhumatisme, l'autre était excessivement affaibli par un dérangement des organes digestifs et alimentaires. L'administration de ces eaux est toujours accompagnée d'un heureux résultat dans les cas de constipation produite par les habitudes sédentaires et chez les personnes âgées. Dans les cas de cardiologie, de maladie du matin et autres maladies auxquelles les femmes sont sujettes dans certaines circonstances, cette eau agit agréablement et avec beaucoup d'effet ; mais dans tous ces dérangements, de même que lorsqu'il y a dérangement des reins et des intestins, elle doit être prise en plus petite quantité à la fois, mais plus fréquemment. D'après une longue expérience, je suis satisfait de l'opération de cette eau ; pour les personnes faibles, elle est agréable au goût et je la crois préférable à toute autre eau minérale que je connaisse. Je regarde plusieurs des eaux minérales comme un bon fait par la providence au genre humain. WOLF NELSON, M. D. V. R. Col. Phy. et Sur. Canada-Est. Montréal, 24 oct. 1850.

ATTENTION !

EN conséquence du décès de M. BRAULT, M. D. BRAULT s'est dévoué à abandonner le Commerce et de vendre d'ici au 15 avril prochain, tout son FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une REDUCTION DE 25 POUR CENT au dessous du PRIX COUTANT, pour pouvoir en finir, d'ici à cette date. Ses nombreuses pratiques et le public en général sont priés de venir visiter son établissement avant que d'acheter ailleurs. N° 90, RUE NOTRE-DAME. N. B. M. D. Brault prévient tous ceux qui lui ont confiés de venir PAYER LEURS COMPTES sans délai, ou autrement elle les remettra entre les mains d'un avocat sans aucun autre avertissement. 19 mars 1851.

DEFI DE \$50 OU \$100.

Le soussigné propriétaire du Cheval CANADA, offre cheval contre sa jument, ou aucun autre des chevaux qui sont entrés dans les courses de M. FREDI dernier, au Pavillon, et à cet effet, il leur porte un DEFI de \$50 ou \$100, pourvu que la course n'ait lieu qu'après la guérison du genou de son cheval. WILLIAM ADDISON. Montréal, 19 mars 1851.

Conditions du Journal l'Avenir.

L'AVENIR paraît une fois par semaine, et discute la politique Canadienne, publie les nouvelles d'Europe, des Etats-Unis et du pays. ABONNEMENT : Pour six mois... \$1 Pour douze mois... \$2 Point de journaux expédiés sans que l'abonnement soit payé d'avance. Toute personne fournissant six abonnements payant, recevra le journal gratis. Les communications, etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affichées et munies d'une signature responsable. Le Directeur-Gérant, J. B. E. DORION. W. H. ROWEN, Imprimeur.